
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 5 SEPTEMBRE 2017 À 17 H 02, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présidente	Cynthia Lulham
Maire	Christina Smith
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Patrick Martin Theodora Samiotis

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Benoit Hurtubise, directeur général (DG) Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Adoption de l'ordre du jour du comité plénier du 5 septembre 2017

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 5 septembre 2017 soit adopté, avec l'ajout de l'élément suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Les canons (conseiller Martin).

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

SYSTÈME MOBILE DE RECONNAISSANCE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, se joint à la réunion à 17 h 2.

M. Vallières explique que le système mobile de reconnaissance des plaques d'immatriculation est la deuxième phase du système de stationnement payant par plaque. Il informe le Comité plénier du Conseil que les coûts liés au lancement du système de reconnaissance des plaques d'immatriculation se chiffrent à environ 96 000 \$, montant à payer la première année, et que des coûts d'exploitation supplémentaires de 30 000 \$ seront payés chaque année subséquente. M. Vallières rapporte qu'une tranche de 25 000 \$ des coûts de lancement mentionnés ci-dessus sera utilisée pour l'achat d'un nouveau logiciel de gestion du processus d'achat des permis.

M. Vallières souligne les objectifs du système de stationnement payant par plaque (phase 1) et du système de reconnaissance des plaques d'immatriculation (phase 2). Il explique que la phase 1 vise à faciliter l'utilisation du système de stationnement payant pour les automobilistes, tandis que la phase 2 facilite la gestion par la Ville du système de stationnement au sens large. Il indique que, conformément aux règlements actuels de la Ville, lorsqu'une infraction est commise, une contravention sur papier doit être placée sur le pare-brise du véhicule concerné. Il explique que, en raison de l'envoi de ces contraventions par la poste, l'agent préposé au stationnement n'aura pas à sortir de son véhicule pour placer une contravention sur le pare-brise d'un véhicule.

M. Vallières souligne la grande efficacité du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation, qui peut lire les plaques sur une grande distance et qui est doté de caméras avant et arrière.

Pour que le projet s'autofinance sur une période de cinq ans, M. Vallières indique au Comité plénier du Conseil que l'installation de caméras sur deux véhicules doit entraîner l'imposition de cinq contraventions additionnelles par jour.

M. Vallières informe le Comité plénier du Conseil que quelque 100 à 125 permis de stationnement de nuit sont obtenus chaque soir. Il explique que la Ville n'impose pas de tarif sur ces permis de stationnement, car ils sont destinés aux invités.

En réponse à une question de la conseillère Lulham, M. Vallières explique que le système de reconnaissance des plaques d'immatriculation a grandement accru l'efficacité des activités des agents préposés au stationnement, étant donné que ceux-ci n'ont qu'à circuler simplement dans la Ville tandis que le système prend continuellement des photos et vérifie si les véhicules photographiés sont stationnés au même endroit depuis plus de quatre heures.

La conseillère Davis fait remarquer la pratique adoptée par de nombreux automobilistes, soit celle de simplement déplacer leur véhicule de quelques pieds lorsqu'il est stationné au même endroit depuis près de quatre heures afin de rester dans le même secteur dans une période de plus de quatre heures. Elle suggère de créer un permis payant autorisant le stationnement pendant huit heures dans certains emplacements.

Le conseiller Cutler informe le Comité plénier du Conseil que les permis limités peuvent être inscrits dans le système de reconnaissance des plaques d'immatriculation. Plus particulièrement, les professeurs pourraient, en théorie, souscrire un permis de stationnement aux alentours de l'école où ils enseignent, et ce, jusqu'à 15 h 30 en semaine.

Le conseiller Cutler fait remarquer que le système GPS installé dans les véhicules de Sécurité publique fait le suivi de leurs déplacements, ce qui permet à la Ville de veiller à ce que toutes les routes soient couvertes.

En réponse à une question du conseiller Drury, M. Vallières informe le Comité plénier du Conseil que les photos de chaque plaque d'immatriculation des véhicules stationnés prises par le véhicule de surveillance en déplacement sont toutes horodatées et géomarkées. Quand le véhicule de surveillance de stationnement revient dans un secteur et prend une photographie du même véhicule stationné exactement au même endroit alors que le délai est écoulé, une contravention est donnée. M. Vallières explique que le système compare les arrière-plans des deux photographies afin de déterminer si le véhicule se trouve exactement au même endroit.

En réponse à une question de la conseillère Samiotis, M. Vallières informe le Comité plénier du Conseil que la Ville de Westmount est la première municipalité du Québec à se doter de cette technologie, ajoutant qu'elle est déjà utilisée par des municipalités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ainsi que par la Sûreté du Québec.

Indiquant que ce système pourrait permettre à la Ville de compter sur un revenu important, la conseillère Samiotis recommande d'évaluer si cette technologie, ou une autre technologie du même type, peut être utilisée pour la gestion des permis d'occupation et de construction.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M. Vallières donne au Comité plénier du Conseil des détails sur le système de blocage des pourriels utilisé pour le serveur de courriel de la Ville de Westmount. Il explique que le système ne filtre que les courriels provenant d'une adresse externe. Il déclare que ces courriels sont bloqués dans un pourcentage très élevé, ce qui démontre que le système s'avère un investissement judicieux. Il souligne que, quelquefois, mais rarement, un courriel est bloqué par erreur.

M. Vallières quitte la réunion à 17 h 32.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL (suite)

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 21 août 2017

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 21 août 2017 est adopté, avec des corrections.¹

¹ Motion par la conseillère Samiotis, appuyée par la conseillère Forbes. En raison de leur absence à la réunion du 21 août 2017, le conseiller Martin et le conseiller Cutler s'abstiennent de voter sur l'adoption du procès-verbal.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 21 août 2017

La conseillère Lulham déclare que, pour faire suite à la discussion du Comité plénier du Conseil quant à la possibilité de donner la priorité à la construction d'un mur vivant le long de la rue Prospect, afin qu'il soit érigé en 2018, Travaux publics a proposé de retirer un autre projet de parc de la liste des projets déjà prévus pour 2018. Elle indique que la recommandation officielle de Travaux publics suivra.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE (suite)

NALOXONE

Le conseiller Cutler déclare que, dans le contexte de la présence accrue du fentanyl parmi les drogues vendues dans la rue en Colombie-Britannique, la province a modifié ses lois qui limitaient les pouvoirs détenus par les professionnels médicaux agréés (médecins et personnel infirmier et paramédical) en ce qui a trait à l'administration de médicaments. Plus particulièrement, la police et les premiers intervenants de Colombie-Britannique ont désormais l'autorisation d'administrer la naloxone, cet antidote qui enraie les surdoses d'opiacés, et qu'ils ont reçu la formation ainsi que l'équipement nécessaire à cet égard. Le conseiller Cutler explique que la crise du fentanyl se répand partout au Canada, et que plusieurs autres provinces ont commencé à suivre l'exemple de la C.-B.; toutefois, la *Direction de la santé publique* maintient que les lois actuelles en vigueur au Québec ne permettent pas cette option.

Le conseiller Cutler informe le Comité plénier du Conseil que les trousse de naloxone sont de faibles dimensions, coûtent aux environs de 50 \$ chacune et durent longtemps. Il explique que, à la lumière de la crise du fentanyl, de nombreux utilisateurs remettent à leurs amis des trousse de naloxone et consomment leur drogue l'un après l'autre afin d'administrer l'antidote, en cas de besoin. Le conseiller Cutler indique que l'intervention en cas de surdose de fentanyl doit être effectuée très rapidement. C'est pourquoi il recommande que la Ville s'affaire à assembler des trousse de naloxone auxquelles les agents de Sécurité publique auront accès.

La conseillère Lulham déclare que M. Denis Coderre, maire de Montréal, a exprimé l'intention de la Ville de Montréal de collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial à ce sujet et d'offrir aux agents de police et aux pompiers la formation nécessaire pour l'administration de naloxone. Toutefois, le SPVM a exprimé son opposition quant à la responsabilité qui lui incomberait à cet égard.

La mairesse fait remarquer la prévalence des surdoses mortelles en ce qui a trait aux drogues de rues additionnées de fentanyl. Elle recommande que la Ville exprime publiquement son intention de participer aux discussions avec les gouvernements fédéral et provincial quant à cette question.

- **Il est convenu** que les Services juridiques détermineront si les lois actuelles permettent à la Ville de doter ses agents de Sécurité publique de naloxone afin que ces derniers puissent administrer ce médicament dans les cas de surdoses de fentanyl.
- **Il est convenu** que, si les lois actuelles permettent à la Ville de doter ses agents de Sécurité publique de naloxone afin que ces derniers puissent administrer ce médicament dans les cas de surdoses de fentanyl, la Ville fournira les trousseaux nécessaires aux personnes concernées.
- **Il est convenu** que, si les lois actuelles ne permettent pas à la Ville de doter ses agents de Sécurité publique de naloxone, la Ville présentera ce point aux autres membres de l'Association des municipalités de banlieue, afin que ce point soit ensuite présenté au maire de Montréal, Denis Coderre, et, par la suite, qu'une requête soit présentée au gouvernement du Québec afin que les modifications juridiques nécessaires soient apportées.

Le directeur général déclare que les agents de Sécurité publique ont exprimé leur réceptivité quant à l'administration de naloxone lorsqu'ils auront reçu la formation nécessaire.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le conseiller Martin recommande de doter également les agents de Sécurité publique d'adrénaline auto-injectable (EpiPen).

Le conseiller Cutler informe le Comité plénier du Conseil que le nombre de surdoses de fentanyl s'est accru de 80 % de 2015 à 2016, et que ce nombre devrait s'accroître encore de 90 % en 2017.

PUBLICATION DU SONDAGE SUR LA PISCINE INTÉRIEURE

Le directeur général demande l'avis des membres du Conseil quant à l'éventualité de la publication, sur le site Web de la Ville, des résultats du sondage. Il déclare que M. Mark Wilkins, de Mark Wilkins Consulting: Market Research + Strategy, qui a effectué le sondage, recommande de n'en publier que le synopsis.

La conseillère Davis suggère de réécrire le synopsis afin de le rendre plus accessible au résident moyen.

La mairesse exprime son hésitation quant à la publication des résultats du sondage à cette étape préliminaire. Elle explique que, bien que le soutien pour le projet semble très élevé, quelques détails à cet égard doivent encore être établis. Elle recommande que la Ville examine plus avant ces détails et qu'une rencontre soit prévue avec les représentants du YMCA afin de discuter de la possibilité d'établir un partenariat aux termes duquel la Ville financera la construction d'une piscine intérieure et le YMCA en financera les coûts d'exploitation. La conseillère Samiotis et la conseillère Lulham sont d'accord. La mairesse et la conseillère Davis informent le Comité plénier du Conseil que les représentants de la Ville rencontreront ceux du YMCA le 7 septembre.

Le conseiller Martin recommande la publication des résultats du sondage accompagnés d'une explication indiquant que, à cette étape-ci, les résultats ne peuvent être interprétés que comme des réponses à un sondage; aucun autre plan n'a été établi.

La conseillère Forbes exprime son hésitation quant à la création d'attentes prématurées.

La mairesse maintient sa recommandation, c'est-à-dire que les représentants de la Ville rencontrent ceux du YMCA le 7 septembre avant que de l'information soit publiée sur ce sujet, mais elle convient que les résultats du sondage devraient alors être communiqués, accompagnés d'une explication claire indiquant que la recherche dans ce projet éventuel n'en est qu'à une étape préliminaire.

La conseillère Samiotis explique que la raison pour laquelle la recherche de la Ville quant à la revitalisation du secteur sud-est n'a pas été bien reçue est que la recherche a été affichée sur le site Web de manière improvisée avant de la situer dans son contexte. Par conséquent, la conseillère Samiotis appuie la recommandation de la mairesse, c'est-à-dire que les représentants de la Ville rencontrent ceux du YMCA, et elle recommande de plus que le directeur général, la mairesse et la conseillère Davis rédigent un document de communication soulignant les points clés des résultats du sondage et la façon de les interpréter. Ce document sera par la suite envoyé aux autres membres du Conseil afin de le finaliser à la lumière de leur avis. Dans le cadre de cette recommandation, le conseiller Drury recommande d'intégrer la raison pour laquelle les résultats du sondage doivent être interprétés comme une démonstration du vaste intérêt pour une piscine intérieure, ce qui justifie la poursuite de la recherche à cet égard. Ce document sera par la suite envoyé aux autres membres du Conseil afin de le finaliser.

- **Il est convenu** que les représentants de la Ville rencontrent les représentants du YMCA afin de discuter de la possibilité d'établir un partenariat aux termes duquel la Ville financera la construction d'une piscine intérieure et le YMCA en financera les coûts d'exploitation. Le directeur général, la mairesse et la conseillère Davis rédigeront ensuite un document de communication soulignant les points clés des résultats du sondage qui devront être interprétés comme une démonstration du vaste intérêt pour une piscine intérieure, ce qui justifie la poursuite de la recherche à cet égard. Ce document sera par la suite envoyé aux autres membres du Conseil afin de le finaliser.

PROJECTEUR À DEL POUR L'HÔTEL DE VILLE

Le directeur général demande l'avis des membres du Comité plénier du Conseil quant à la proposition visant à remplacer les quatre projecteurs utilisés pour l'illumination de l'hôtel de ville par quatre projecteurs à DEL de couleur, au coût de 2 500 \$ chacun. Il explique que les projecteurs à DEL projettent une lumière blanche ou en dix couleurs.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M^e St-Jean suggère de retarder l'achat des nouveaux projecteurs étant donné le projet de remise à neuf de l'hôtel de ville. Le directeur général convient que ce point doit être pris en compte. Il confirme qu'il déterminera s'il vaut la peine de remplacer les projecteurs étant donné la remise à neuf projetée.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M^e St-Jean quitte la réunion à 18 h 54.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL : CIRCULATION

La conseillère Lulham informe le Conseil du changement de direction de la circulation sur les avenues Metcalfe, Hillside et Abbott et indique la façon dont ce changement est géré. Le 25 août, un avis a été distribué aux résidents du secteur pour les informer sur le fait que les feux de circulation des avenues Metcalfe, Hillside et Abbott seraient en fonction le jour suivant. Toutefois, le tout a été retardé jusqu'au 1^{er} septembre, ce dont les résidents ont été informés le 31 août. La conseillère Lulham déclare que, bien que les feux de circulation mentionnés ci-dessus soient entrés en fonction le 1^{er} septembre, le panneau d'arrêt visible du côté opposé à la nouvelle direction de la circulation sur l'avenue Abbott n'a été retiré que quelques jours plus tard et qu'elle a dû communiquer avec Sécurité publique pour leur demander de retirer ce panneau.

La conseillère Lulham informe le Comité plénier du Conseil que les feux rouges clignotants aux deux intersections adjacentes de la rue Sainte-Catherine, soit la place Park et l'avenue Lewis, ont semé la confusion, car les automobilistes ne savaient pas où ils devaient s'arrêter. Elle rapporte que des panneaux d'arrêt sont désormais utilisés plutôt que des feux rouges clignotants. En réponse à une question de la conseillère Lulham, le directeur général informe le Comité plénier du Conseil que ces feux de circulation étaient censés être en fonction à compter du 1^{er} septembre. Il confirme qu'il veillera à ce qu'ils soient en fonction sans plus de délai.

Le conseiller Martin déclare que, lorsqu'il a visité le site, un employé de Travaux publics lui a indiqué que l'entrepreneur n'était pas suffisamment organisé.

La conseillère Lulham informe le Comité plénier du Conseil que cette question sera abordée à une prochaine réunion de l'ACT, prévue pour le 12 septembre.

Le directeur général demande au Comité plénier du Conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente de l'ACT, expliquant qu'il s'agit d'un comité consultatif.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL : INFRASTRUCTURE ET PARCS

La conseillère Lulham déclare que, à sa réunion du 18 septembre, le Comité plénier du Conseil assistera à une présentation de la part de la société qui a inspecté la structure du conservatoire et entendra sa recommandation.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL : HYDRO WESTMOUNT

Le conseiller Drury informe le Comité plénier du Conseil que lui-même, le directeur général et M. Salah Bouziane, directeur adjoint d'Hydro Westmount, ont rédigé l'ébauche d'un document portant sur les activités des 18 mois précédents du comité consultatif d'Hydro Westmount, document qui sera présenté au Comité plénier du Conseil dans le cadre de sa rencontre du 18 septembre.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL : COMMUNICATIONS

La conseillère Samiotis informe le Comité plénier du Conseil de la présence de rats sur les avenues Columbia, Bruce et Hallowell. Elle explique qu'un inspecteur en bâtiments d'Aménagement urbain a découvert un nid dans la partie sud de l'avenue Bruce.

Elle recommande que la Ville accorde la priorité à la communication avec les résidents dès que survient ce type de problème. Elle explique que, plutôt que d'attendre que la Ville distribue des exemplaires du dépliant indiquant comment contribuer à contrôler la présence de rongeurs, des résidents concernés ont pris l'initiative de distribuer le dépliant eux-mêmes à leurs voisins.

Le directeur général transmet la recommandation ci-dessus de l'inspecteur en bâtiments, soit de distribuer le dépliant et toute information supplémentaire dans un secteur plus vaste.

- **Il est convenu** que la Ville distribuera son dépliant sur la façon de contribuer à contrôler la présence de rongeurs, ainsi que toute information supplémentaire, aux résidents vivant au sud du boulevard Dorchester et de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Clandeboyne et la place Blenheim.

Le directeur général explique que le projet Turcot a déstabilisé l'environnement des rats, ce qui les a poussés à fuir vers leur emplacement actuel.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL : AMÉNAGEMENT URBAIN

La conseillère Samiotis donne plus d'information sur deux demandes de permis soumises au Conseil pour approbation à la séance ordinaire de la soirée au point 23, « Aménagement urbain – Approbation des permis ».

La conseillère Samiotis rapporte au directeur général sa rencontre avec M^{me} Myriam St-Denis, gestionnaire de projets – Aménagement urbain, concernant l'étude sur les lieux de culte. Les services de deux cabinets ont été retenus pour assister la Ville dans le cadre de l'étude, dont la majorité sera effectuée dans le cadre du mandat du prochain Conseil.

En réponse à une question de la conseillère Samiotis, le directeur général confirme que le mandat actuel de Stantec se limite à l'étude visant la circulation sur le boulevard Dorchester et la rue Sainte-Catherine. La conseillère Samiotis précise que l'étude sera seulement présentée au prochain Conseil.

La mairesse déclare que le toit du bâtiment de Travaux publics a été soufflé lors de la tempête du 22 août, mais que personne n'a été blessé. Le conseiller Martin félicite les employés récemment embauchés par Travaux publics et responsables de l'infrastructure du bâtiment pour leur gestion efficace de cette situation.

La mairesse informe le Comité plénier du Conseil que M. Russell Copeman, maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, a demandé l'aide de la Ville pour dégager les arbres tombés lors de la tempête du 22 août. Elle rapporte que la Ville a dépêché le jour suivant une équipe de Travaux publics avec un camion-déchiporteur. Elle transmet les remerciements de M. Copeman, maire d'arrondissement.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La conseillère Lulham informe le Comité plénier du Conseil que la rencontre entre les représentants de la Ville, M. Boudreault, les marchands et les propriétaires des immeubles où sont situés les marchands aura lieu le 13 septembre au Victoria Hall, de 19 h à 20 h. La conseillère Forbes et la conseillère Davis font remarquer que l'activité de jeu de quilles sur gazon est prévue à 17 h le même jour, et elles indiquent qu'elles aimeraient pouvoir participer à cette activité ainsi qu'à la rencontre.

- **Il est convenu** que la conseillère Samiotis et la conseillère Forbes rédigeront conjointement une lettre à l'intention des marchands et des propriétaires d'immeubles pour leur rappeler la rencontre et les informer que quelques conseillers seront absents en raison de leur présence à une autre activité organisée par la Ville en même temps que la rencontre. Le directeur général demandera que M. Sebastian Samuel, chef de division – Communications, envoie à tous les membres du Conseil une copie de la lettre d'invitation originale envoyée aux marchands et aux propriétaires d'immeubles, lettre sur laquelle les conseillères Samiotis et Forbes s'appuieront pour rédiger leur lettre.

La conseillère Davis rapporte que M^{me} Katie Pothier s'est retirée de son poste de coordonnatrice de l'Association des marchands de Victoria Village.

La conseillère Lulham informe le Comité plénier du Conseil que, lors de la rencontre, la Ville demandera l'adresse de courriel des marchands et des propriétaires d'immeubles afin de former une base de données à des fins de communication future.

AFFAIRES NOUVELLES : LES CANONS

Le conseiller Martin informe le Comité plénier du Conseil que, la semaine précédente, lui-même, le directeur général et M. Robert Talarico, directeur de Travaux publics, ainsi qu'un représentant du 2^e Régiment d'artillerie de campagne, ont rencontré deux spécialistes d'Ottawa pour discuter de l'historique des canons et de leur restauration à venir.

Le conseiller Martin explique que, au-delà de l'origine des deux canons, arrivés d'Angleterre en 1810, leur histoire demeure inconnue. Il explique que, d'après une analyse matérielle des canons et l'histoire de l'artillerie britannique, ces spécialistes détermineront l'historique des canons. Il transmet l'hypothèse posée par les spécialistes, c'est-à-dire que les canons auraient pu représenter un cadeau au Canada dans le cadre de la Confédération en 1867.

Le conseiller Martin transmet également la proposition de restauration et de détermination de l'historique des canons offerte par les spécialistes. Bien que certaines pièces doivent être remplacées et que les affûts doivent être construits, ce qui coûterait en général 100 000 \$, ces spécialistes ont proposé de réaliser le projet pour 30 000 \$. Le directeur général explique que ces personnes sont des bénévoles pour un organisme sans but lucratif.

Le conseiller Martin explique que la restauration durera un an et sera effectuée à Ottawa; pendant cette période, la Ville aura l'occasion de déterminer l'emplacement où les canons seront le mieux mis en valeur. Concernant les préoccupations visant les risques de vandalisme perpétré sur les canons ou du vol de ceux-ci s'ils sont installés dans un parc, le conseiller Martin explique que, lorsque les canons sont assemblés, chacun d'eux pèse trois (3) tonnes et peut être doté d'un système GPS et protégé par un éclairage à détecteur de mouvements et une caméra de surveillance.

Le conseiller Martin demande l'avis des membres du Conseil quant à leur appui pour l'attribution possible d'un montant de 30 000 \$ destiné à la restauration des canons dans le cadre du budget de 2018.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

En réponse à une question de la mairesse, le conseiller Martin explique qu'il a communiqué avec ces spécialistes en restauration à la suite d'une recommandation du 2^e Régiment d'artillerie de campagne.

- **Il est convenu** en principe que la Ville attribuera un montant de 30 000 \$ en vue de la restauration des canons dans le cadre du budget 2018, afin que les canons soient exposés dans un parc.

M^e St-Jean quitte la réunion à 19 h 45.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

ABSENCES

Les membres du conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence au greffier.

La réunion est ajournée à 19 h 50.

Cynthia Lulham
Adjointe au maire

M^e Martin St-Jean
Directeur général des services
juridiques et greffier